Protection des enfants

Un référentiel pour les acteurs

Le Bureau international des droits des enfants (IBCR) a réalisé, en partenariat avec le ministère burkinabè en charge de la famille, une étude sur *« l'état des lieux du système de protection de l'enfant au Burkina Faso, portant sur les rôles et responsabilités des policiers, des gendarmes, des travailleurs sociaux et du personnel de la justice »*. Le document a été présenté aux acteurs, le vendredi 28 juillet 2017 à Ouagadougou.

Crédit photos : IBCR

Le chef du projet IBCR au Burkina Faso, Martin Causin, a indiqué qu'il faut renforcer l'approche multisectorielle et de la coordination des acteurs pour plus d'effectivité des droits de l'enfant au Burkina Faso.

La directrice des programmes et du développement Afrique subsaharienne de l'IBCR, Danielle Valquette, (à droite) remettant les deux versions du document, à la chargée de missions du ministère en charge de la famille, Rosalie Yao.

Dans le cadre de la protection des enfants, le Bureau international des droits des enfants (IBCR) a initié au Burkina Faso, un projet de renforcement des capacités des acteurs nationaux, pour la période 2015-2020. Une situation qui nécessite une connaissance de la cartographie exacte des acteurs et de leurs actions sur le terrain. C'est pourquoi, en partenariat avec le ministère en charge de la famille, il a réalisé une étude sur *« l'état des lieux du système de protection de l'enfant au Burkina Faso portant sur les rôles et responsabilités des policiers, des gendarmes, des travailleurs sociaux et du personnel de la justice »*. Les données collectées à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Gaoua, Tenkodogo, Kaya et Mogtédo, ont ainsi été compilées dans un document de 220 pages et résumé dans un autre de 44 pages. Les deux versions ont été présentées aux acteurs, le vendredi 28 juillet 2017 à Ouagadougou, par le chef du projet de l'IBCR au Burkina Faso, Martin Causin. Et comme méthodologie, les enquêteurs se sont basés sur une revue littéraire et organisé un atelier de cadrage à Ouagadougou. Ils ont aussi effectué des visites dans huit écoles professionnelles, de policiers, de gendarmes, de travailleurs sociaux et du personnel de la justice, dans quatre villes du Burkina Faso. Il y a eu également l'animation de six ateliers thématiques avec des acteurs, de 10 groupes de discussions avec des jeunes et des enfants. Durant la collecte des données, de février à juillet 2016, 653 acteurs et 238 enfants, soit un total 891 personnes venant de 25 villes et villages ont été contactées. Toutefois, le chef du projet, a relevé des limites comme la lourdeur administrative, le manque d'accès à des données pertinentes et le manque de disponibilité des acteurs.

Renforcer la formation initiale

Dans les deux ouvrages, il ressort que de nombreuses structures étatiques et sociales s'investissent sur le terrain en matière de promotion des droits des enfants, *« mais avec très peu de coordination »*. De plus, les documents relèvent que dans la pratique, il existe déjà au *« pays des Hommes intègres »* une offre de formation sur les droits de l'enfant et sur les pratiques adaptées à l'enfant à travers des modules dans des écoles professionnelles. *« Sur le terrain, ces modules ne sont pas adaptées à 100%. D'où la nécessité de renforcer cette offre de formation initiale avec des modules permanents et des volumes horaires intégrés »*, a relevé M. Causin. Dans le but d'améliorer le système de protection, des recommandations à l'intention des différentes structures ont-elles été formulées dans le document. Il s'agit de mettre l'accent sur la prévention des abus et des violences à l'encontre des enfants, encourager les autorités publiques à une application effective de la loi pour mineure et de la loi 015-2015 portant protection des enfants en conflit avec la loi. A cela s'ajoutent le renforcement des compétences des acteurs, la coordination et le dialogue à travers l'approche multisectorielle et la coordination.

Avec, cette cartographie, les acteurs disposent désormais d'un référentiel. *«Cet état des lieux constitue une étape fondamentale, puisqu'il permet de comprendre où sont les efforts pour mieux protéger et promouvoir les droits de l'enfant au Burkina Faso »*, a relevé la directrice des programmes et du développement de l'Afrique subsaharienne de l'IBCR, Danielle Valquette. Pour la chargée de missions du ministère en charge de la famille, Rosalie Yao, cet état des lieux va faciliter l'élaboration des programmes adaptés aux différentes structures existantes et la mise en œuvre de modes opératoires destinés aux professionnels de terrain. *« Elle contribuera à la réalisation de l'ambition du PNDES, qui est de faire du Burkina Faso, une nation démocratique et prospère à travers des actions de réduction des inégalités et de lutte contre l'exclusion »*, a déclaré la représentante du ministre en charge de la solidarité nationale. Cette cartographie a été réalisée dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités des acteurs principaux nationaux du système de protection de l'enfant au Burkina Faso. Un projet financé par Affaires mondiales de Canada (AMC) à hauteur de 6. 500 000 dollars canadiens, soit environ plus de 3 milliards de FCFA. L'IBCR est une ONG créée en 1994 et installée à Montréal, au Canada. Il a pour mission de contribuer au respect et à la promotion des droits de l'enfant.

Mariam OUEDRAOGO
mesmira14@gmail.com

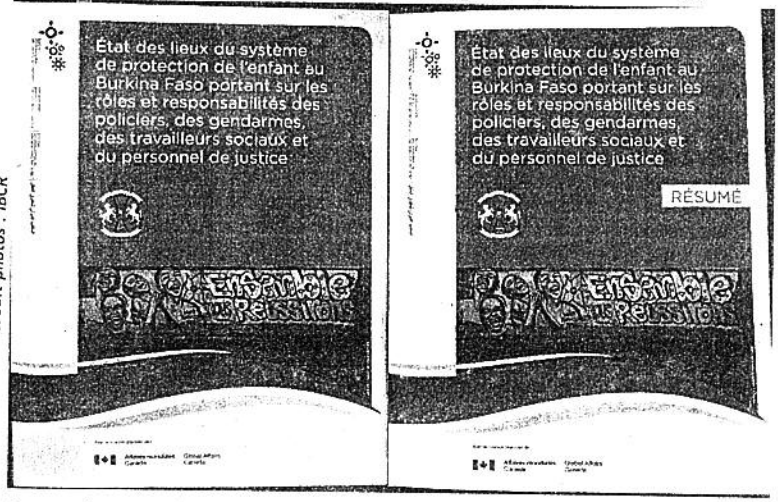

Crédit photos : IBCR

Dans ces documents, l'IBCR propose et développe des programmes de formation adaptés au profit des différents acteurs